



Séminaire Réforme du Code pénal social

Mardi 1er octobre 2024

Salle Europe (Tour du Midi), 1060 Bruxelles

Bart Stalpaert - Directeur SIRS





Bienvenue

Infos pratiques

- Évaluation : QR-CODE au dos du hand-outs
- Bilingue : Interprétation simultanée – Headsets
- Indication des issues de secours
- Merci aux collaborateurs du SIRS et au personnel du CPS pour l'organisation pratique.



Objectif et format de ce séminaire

- Séminaire conjoint sur la fraude sociale
 - C'est une première !
- Pourquoi un séminaire et pourquoi ce thème ?
 - Journées d'étude SIRS : 'Big-picture view'
 - Aperçu global des modifications du CPS
 - Objectif du séminaire d'aujourd'hui : "Focus" et "Deep-dive".
 - Réfléchir et mieux comprendre ;
 - Partage d'expériences pratiques ;
 - Réseautage et échange d'idées.



Pourquoi le SIRS et le Centre for Policing and Security travaillent-ils ensemble ?

Protocole de coopération du 21 février 2024

OBJECTIF

- Désir des deux parties de s'engager dans une **coopération stratégique** pour **organiser des journées d'étude, des formations** et d'autres activités dans le domaine de la lutte contre la fraude sociale ;
- Une des missions du SIRS (qui chapeaute les services d'inspection sociale) est d'identifier les **besoins communs de formation** des membres du personnel des services d'inspection sociale fédéraux et régionaux et de proposer des **formations**.



Pourquoi le SIRS et le Centre for Policing and Security travaillent-ils ensemble ?

Protocole de coopération du 21 février 2024

- Le fait que le **CPS** ait **des années d'expérience** dans le domaine de l'application de la loi, tant par la police que par d'autres services d'inspection, sur base d'une collaboration étroite entre le monde académique et les personnes sur le terrain, peut constituer un soutien.



Rôle du Centre For Policing And Security

CPS : Asbl Centre For Policing And Security

- Objectif statutaire :
 - Rassembler toutes les connaissances et l'expérience de tous les **acteurs du domaine de la sécurité** en vue, notamment, de
 - créer des lieux de rencontre pour l'échange de **points de vue, d'idées, d'expériences, de bonnes pratiques** et d'autres informations utiles
 - Acteurs dans le domaine de la sécurité ?
 - = Acteurs qui font du '**policing**'
 - = les services de police réguliers, les services de police spéciale et les services d'inspection
- Un des 7 domaines d'intervention :
 - **Services d'inspection spéciaux et fraude sociale**



Réforme du Code pénal social - Importance globale

Loi du 15 mai 2024 modifiant le droit pénal social et diverses dispositions en droit du travail

- **Impact sur :**
 - 1) le fonctionnement du SIRS
 - 2) la pratique des Auditorats du Travail
 - 3) la pratique des inspecteurs sociaux
 - 4) la pratique des services de police



Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

Aperçu

- Définition légale du dumping social
- Plan d'action bisannuel
- Élargissement des missions légales
- Comité scientifique

Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

DÉFINITION JURIDIQUE DU DUMPING SOCIAL

- **Art. 1/1 SSW**
 - un large éventail de **pratiques abusives délibérées et le contournement de la législation européenne et/ou nationale existante**, y compris les lois et les conventions collectives applicables, **qui permettent une concurrence déloyale en minimisant les coûts de main-d'oeuvre et d'exploitation par des moyens illégaux**, et entraînent **la violation des droits des travailleurs et leur exploitation**.
 - Désormais, trois piliers au sein de la politique de lutte contre la fraude sociale
 - 1) Fraude sociale
 - 2) Travail illégal
 - 3) **Dumping social**



Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL BISANNUEL

- Concrétisation du plan stratégique : 2 ans au lieu d'1
- Pourquoi ?
 - Considérations stratégiques et opérationnelles
 - S'intègre mieux dans le fonctionnement par programme



Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS LÉGALES

- Fournir des avis en matière de lutte contre la fraude sociale, l'emploi illégal et le dumping social à la demande d'un membre du gouvernement fédéral, d'un membre d'un des gouvernements régional ou communautaire, en ce qui concerne les politiques régionales ou communautaires (art. 3, 16° SSW).

Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS LÉGALES

- recevoir, collecter, coordonner et traiter les informations qui leur sont directement communiquées par les citoyens, les entreprises et les organisations, en vue de les transmettre aux institutions publiques de sécurité sociale visées à l'article 16, 8^o, aux inspecteurs sociaux des services d'inspection, ainsi qu'à tous les fonctionnaires chargés de la surveillance d'une autre législation ou de l'application d'une autre législation, dans la mesure où ces informations sont nécessaires à ces derniers dans la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et le dumping social, ou dans l'exercice de la surveillance dont ils sont chargés ou pour l'application d'une autre législation (art. 3, 17^o SSW).



Réforme du Code pénal social- IMPACT SIRS

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Base légale (art. 15/5 SSW)
- Experts en fraude sociale
- Composition pluridisciplinaire
- Output : avis ou recommandations



Editeur responsable :

Bart Stalpaert - Directeur

Service d'Information et de Recherche Sociale (SIRS)

Tour du Midi – 8ème étage

Esplanade de l'Europe, 1 - 1060 Bruxelles

info@sirs.belgique.be - www.sirs.belgique.be